

2 Politique

Projet de révision constitutionnelle

Le texte désormais sur la table des députés

ONDOUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

LE projet de révision constitutionnelle dont le texte avait été adopté en Conseil des ministres il y a plus d'un mois, a franchi une autre étape hier. Notamment avec l'audition, à l'Assemblée nationale, du ministre d'Etat en charge de la Justice, Garde des Sceaux, Francis Nkéa Nzigue. En effet, les députés qui la veille, et sur un tout autre plan, avaient adopté à l'unanimité le projet de Loi de finances 2018 (2 688,8 milliards de F CFA), ont reçu le patron de la Justice dans le cadre des travaux de la Commission des Lois, des Affaires administratives et des Droits de l'Homme. Occasion pour l'hôte des députés de souligner que ledit projet de texte soumis à l'examen du Parlement en vue de son adoption, "répond à la volonté du gouvernement de mettre en œuvre les recommandations issues du Dialogue politique". Non sans préciser,



Photo : BANDOMA

Le ministre d'Etat Francis Nkéa Nzigue, ici lors d'une précédente sortie, porte le projet gouvernemental.

entre autres, que "d'une manière générale, l'ensemble de ces modifications consolide notre modèle social et culturel, d'une part, et introduit des changements majeurs dans le rôle et le fonctionnement des institutions, la question du mode de scrutin pour les élections politiques, ainsi que celle de la responsabilité du chef de l'Etat, des ministres et des titulaires de certaines hautes fonctions, d'autre part." On peut également retenir

de l'exposé des motifs fait par le membre du gouvernement que certaines dispositions du projet de révision consacrent par exemple, le retour au scrutin majoritaire uninominal à deux tours pour les élections présidentielles et parlementaires ; les élections locales demeurant à un tour. Ce dispositif, a dit, le Garde des Sceaux, "harmonise, en outre, la durée du mandat des sénateurs avec celui des élus locaux. Dans



Photo : Christian Momba

Une vue des députés hier lors de l'audition du Garde des Sceaux.

ce sens, il est désormais prévu que les membres du Sénat seront dorénavant élus pour une durée de cinq ans renouvelable au suffrage universel indirect, au lieu de six antérieurement". Tout comme, d'autres dispositions précisent le dispositif constitutionnel de la cohabitation en déterminant les rapports entre le président de la République et le gouvernement en cas de changement de majorité. "Ainsi, a ajouté Francis

Nkéa Nzigue, tout en maintenant le chef de l'Etat dans sa fonction de détenteur suprême du pouvoir exécutif, il est prévu dans cette hypothèse que la politique de la Nation est déterminée par le président de la République en concertation avec le gouvernement"... Sans oublier les dispositions consacrant l'érection du Conseil national de la Communication en "Autorité administrative indépendante", et la Commission

électorale nationale autonome et permanente (Cénap) en Centre gabonais des Elections (CGE), etc. Rappelons que le projet de révision constitutionnelle initié par le gouvernement depuis plus d'un mois a suscité un débat houleux entre les défenseurs dudit projet et ses détracteurs. Dans quelques semaines, les uns et les autres seront fixés quant à la position des députés sur la question.

Les magistrats optent pour un référendum

Martina ADA METOULE

Libreville/Gabon

Réagissant au débat qui fait l'actualité aujourd'hui, le Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag) a estimé que la voie référendaire est la bonne option, aujourd'hui, pour la révision de la Constitution. Pour eux, il est "illégal et anticonstitutionnel" que ledit projet soit validé par les députés dont le mandat est arrivé à son

terme.

LE Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag) s'est récemment réuni pour évoquer un certain nombre de sujets relatifs à leurs conditions de travail. Occasion aussi pour eux d'aborder la question du projet de révision constitutionnelle en cours au Gabon.

De leur point de vue, ladite initiative devrait emprunter la voie référendaire. En outre, bien qu'ayant reconnu les limites de leur



Photo : SNM

Les magistrats membres du Synamag, lors d'une précédente sortie.

intervention dans le cadre de la problématique à l'ordre du jour, les magistrats ont jugé "illégal et anti-

constitutionnelle la validation de la réforme constitutionnelle par des députés dont on sait qu'ils ne bénéficient plus de la légitimité de leurs mandats".

Les magistrats étayaient leur point de vue en relevant que le mandat des parlementaires est, depuis décembre 2016, arrivé à terme. Prolongée du fait des élections législatives reportées dans un premier temps en juillet 2017, puis en avril 2018 au plus tard, ils estiment que l'Assemblée nationale est "anti-constitutionnelle". Mieux, « elle n'est pas compétente pour engager le peuple gabonais dans la révision de

sa Loi fondamentale. » Toute chose qui conduit les magistrats à proposer le référendum. En effet, ont-ils suggéré, « si le Parlement n'est pas légitime parce que les représentants ont perdu leur légalité, que l'on passe par la voie référendaire qui est l'expression du peuple. » Rappelons que depuis plusieurs semaines, nombre de personnalités et d'organisations se sont exprimées sur la question avec, évidemment, des points de vue divergents.

Conseil de surveillance de la Fondation Léon-Mba

Redynamiser l' "Imea"

J.K.M

Paris/France

EN marge de "l'exposition Léon Mba", les travaux du Conseil de Surveillance de l'Institut de médecine et d'épidémiologie (Imea) Fondation Léon-Mba se sont tenus, mercredi, dans les locaux de l'ambassade Haute Représentation Gabon en France, sous la présidence du patron des lieux, Flavien Enongoue. En présence du secrétaire général adjoint 2 du ministère de la Santé, le Dr Guy Patrick Obiang Ndong, représentant la ministre d'Etat en charge de la Santé, le président du Conseil de Surveillance de l' "Imea", le Pr Pierre-Marie

Girard, et plusieurs membres de cet organisme de recherches rattaché à l'hôpital Bichat Claude Bernard de Paris.

Il s'est essentiellement agi, pour toutes ses personnalités, de trouver les voies et moyens d'impulser une nouvelle dynamique à l' "Imea". D'autant que, a indiqué son président, le Pr Jacques Le Bras, depuis quatre ans, cette structure est confrontée à certaines difficultés liées, entre autres, au non-versement de la subvention de 40.000 euros, environ 26 millions de nos francs, traditionnellement allouée par l'Etat gabonais.

Conscient de cette réalité, le Dr Guy Patrick Obiang Ndong a exprimé la détermination des plus hautes autorités de la République



Photo : JKM

Une phase des travaux du Conseil de Surveillance de la Fondation Léon-Mba.

à revenir à la normale dès la prochaine année. D'autant que, a-t-il avancé, au moment où notre pays commémore le cinquantième de la disparition du président Léon Mba, l' "Imea" pourrait valablement accompagner notre pays dans «le processus actuel d'érection des pôles

d'excellence sanitaire, à travers l'établissement des Centres hospitalo-universitaires afin d'améliorer la santé des populations.» Mis sur pied à la suite de la signature du protocole de création, le 6 octobre 1967, l' "Imea" est né, en réalité, à la suite de multiples séjours du président Léon

Mba à l'hôpital Claude Bernard, entre 1963 et 1967. De sorte que, avant sa disparition, il a proposé de faire une importante donation pour le développement de la réanimation. Séduit par cet altruisme et cette générosité, le Pr Pierre Mollaret, qui le suivait pendant cette période, s'était déclaré favorable à la création d'une fondation dédiée à la recherche en réanimation et en médecine tropicale. Tant et si bien que, le 30 novembre 1970, le président Omar Bongo Ondimba, inaugura, dans la capitale française, en présence de Jacques Chaban Delmas, alors Premier ministre, la Fondation Léon-Mba.

Au fil des années, ont fait valoir certains experts, les missions de l' "Imea" se

sont largement densifiées. De l'amélioration des conditions de santé des populations des régions en voie de développement, à la lutte contre les maladies tropicales dans les années 70, se sont greffées, dans la décennie 80, les problématiques de recherches sur les pathologies émergentes, la mise sur pied du Centre national de référence du paludisme.

Et, au début de ce siècle, le développement de la recherche sur l'épidémiologie, la prévention et le traitement des maladies de santé publique, échanges des chercheurs avec les pays en développement, notamment le Gabon, la recherche clinique d'optimisation et de traitement sur le Sida se sont ajoutés.